

Message de Son Excellence Monsieur le Président de la République adressé à l'Assemblée nationale et prononcé, le mercredi 16 janvier 2013, par le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, S.E.M. Mankeur NDIAYE.

DECLARATION SUR LA CRISE AU MALI

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

J'ai l'honneur de vous communiquer le message suivant que SEM le Président de la République adresse à l'Assemblée Nationale, suite à sa décision d'envoyer un contingent militaire au Mali.

Je cite :

« Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,

Comme vous le savez, la situation en République sœur du Mali, déjà très préoccupante avec l'occupation depuis plusieurs mois des deux tiers du pays par des groupes terroristes armés, s'est considérablement dégradée ces derniers jours avec l'attaque contre la ville de Konna.

Ce qui se passe au Mali relève d'une agression caractérisée. Des bandes terroristes, nourries et entretenues par des trafics illicites de tout genre, ont décidé, au mépris de toutes les règles du droit international et des us et coutumes, de s'emparer d'un Etat indépendant et souverain, d'occuper son territoire, d'infliger des traitements inhumains et dégradants à sa population, de détruire des Mausolées de Saints hommes, et d'autres valeurs de culture et de civilisation multiséculaires, dont certaines sont classées par l'UNESCO comme Patrimoine commun de l'Humanité, et d'imposer une seule façon de vivre et de penser dans un pays pourtant de diversité culturelle et religieuse.

Au-delà du Mali, l'objectif affiché par ces bandes terroristes est très clair : se servir du territoire malien comme sanctuaire pour recruter et former des jeunes de divers pays et étendre leur idéologie totalitaire et leurs activités criminelles dans tous les pays de la sous-région ouest africaine, y compris en s'attaquant à des intérêts étrangers chez nous. Depuis l'éclatement de la double crise institutionnelle et sécuritaire au Mali, le Sénégal, aux côtés des pays frères de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), s'est constamment investi pour contribuer à la recherche d'une solution à cette crise qui met en péril la paix et la stabilité dans toute la sous-région ouest-africaine et au-delà.

C'est ainsi qu'en plus de consultations bilatérales régulières, notre pays a pris part à :

Cinq Sommets extraordinaires de la CEDEAO :

- Le 27 mars 2012
- Le 02 avril 2012 ;
- Le 03 mai 2012
- Le 29 juin 2012 ;
- Le 11 novembre 2012.

Et ce 19 janvier je participerai personnellement à un autre Sommet extraordinaire de la CEDEAO convoqué à Abidjan.

Notre pays a également pris part à différentes Sessions extraordinaires du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO tenus :

- le 12 avril 2012 ;
- le 19 mai 2012 ;
- et le 09 novembre 2012.

Ces différents efforts concertés au plan sous régional ont permis d'alerter et de sensibiliser l'opinion africaine et internationale et d'attirer l'attention sur la menace que la situation au Mali constitue pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

C'est ainsi que l'Union Africaine a pris la pleine mesure de la crise malienne pour, de concert avec la CEDEAO, porter la question devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies, avec le soutien des pays et Institutions partenaires.

Nos efforts ont abouti, le 26 Septembre dernier, à la convocation par le Secrétaire Général des Nations Unies d'une réunion de haut niveau sur le Sahel et le Mali à laquelle j'ai personnellement pris part en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York.

C'est grâce aux actions diplomatiques intenses et coordonnées de la CEDEAO et de l'Union Africaine que le Conseil de Sécurité, après huit Déclarations et trois Résolutions sur la crise malienne a finalement reconnu que la situation au Mali relève du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui définit les mesures à prendre par l'Organisation « en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression ».

En conséquence de quoi, et à la demande expresse des autorités de transition du Mali, le

Conseil a autorisé, par sa résolution 2085 du 20 décembre 2012, le déploiement de la Mission Internationale d'Assistance au Mali (MISMA), pour une durée initiale d'un an, afin d'aider le pays à combattre les groupes terroristes, recouvrer l'intégrité de son territoire et restaurer les responsabilités régaliennes de l'Etat.

J'ajoute que tous les efforts, certes louables, jusque là menés pour un règlement pacifique de la crise ont été vains.

Voilà, Monsieur le Président, honorables Députés, le rappel des faits qui ont abouti à la décision d'envoyer un contingent sénégalais au Mali.

En déployant nos soldats dans ce pays ami et frère, sous les auspices des Nations Unies, nous restons fidèles à une longue tradition qui a mené nos vaillants soldats dans plus d'une vingtaine de pays, en Afrique et ailleurs dans le monde ; entre autres la Syrie, le Liban, l'Ex-Yougoslavie, Haïti, la République Démocratique du Congo, l'Ouganda, le Libéria, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Soudan, le Mozambique, le Timor Oriental.

Je rappelle que la première mission à laquelle notre pays a pris part remonte déjà à l'année de notre indépendance, sous la Fédération du Mali, avec l'Opération des Nations Unies au Congo (Léopoldville).

Ce que nous avons fait au nom de la paix et de la sécurité internationale dans des contrées lointaines et sur des théâtres d'opérations tout aussi dangereux, nous ne pouvons pas le refuser alors que le feu couve à nos frontières et que des pays étrangers et africains hors de notre sous-région sont déjà sur le terrain ou s'apprêtent à s'y rendre.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au Mali, le Sénégal ne va pas en guerre contre un Etat.

Notre pays contribuera à combattre le terrorisme et à arrêter l'avancée d'un mouvement tyrannique, dont le sombre dessein et les pratiques d'un autre âge sont à l'opposé de nos valeurs politiques et socio culturelles de liberté, de démocratie de paix, d'ouverture, de tolérance et de respect de la diversité.

Si les forces terroristes prévalent au Mali, nos propres intérêts vitaux seront menacés. Et toutes ces valeurs auxquelles nous sommes individuellement et collectivement attachés seront en péril.

Le Mali, auquel nous sommes liés par l'histoire, la géographie, le sang et un destin commun, est, plus qu'un pays voisin : le Mali est un « pays parent ».

Toute menace qui touche le Mali nous concerne directement.

Au-delà de la légalité internationale qui fonde notre action, nous sommes tenus par une obligation de solidarité à l'égard d'un membre de la famille ouest-africaine.

Aider le Mali à recouvrer son intégrité territoriale en mettant hors d'état d'ennemi des groupes terroristes, c'est prévenir un danger qui guette à nos frontières ; c'est défendre notre propre paix et notre sécurité, c'est protéger le Sénégal et sa population.

Devant la gravité des circonstances, je me réjouis du soutien international unanimement apporté à la MISMA.

Nos forces Armées sont connues et appréciées à travers le monde pour leurs qualités professionnelles, leur dévouement au service de la Nation et des missions de paix et leur loyauté aux symboles républicains.

C'est aussi cette réputation qui honore notre pays et notre peuple que nos Forces Armées défendront sur le terrain au Mali.

Je rends un hommage appuyé à nos soldats. Je salue leur courage et leur détermination. Je leur renouvelle mon soutien. J'ai pleinement confiance qu'ils seront à la hauteur de leur mission.

Dans le même esprit, j'appelle toutes les composantes de la Nation sénégalaise, au-delà de toute considération, à s'unir autour d'un élan consensuel pour soutenir la mission de notre contingent qui sera engagé au Mali.

Je vous remercie de votre aimable attention ».

Fin de citation.

[Revenir](#)